

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE VILLEVIEILLE



Année
2019

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public – Adduction d'Eau Potable

Rapport du **Président** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'eau potable pour
l'exercice **2019** présenté conformément à l'article L.2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1	Présentation du territoire desservi.....	5
1.2	Mode de gestion du service.....	6
1.3	Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation.....	6
1.4	Le patrimoine du service.....	7
1.5	Estimation de la population desservie.....	7
1.6	Nombre d’abonnés.....	8
1.7	Eaux brutes.....	9
1.7.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	9
1.7.2	Achats eaux brutes.....	9
1.8	Eaux traitées.....	9
1.8.1)	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable pour l’exercice en cours.....	9
1.8.2)	Production.....	10
1.8.3)	Volumes vendus au cours de l’exercice.....	11
1.8.4)	Détails des consommations par abonné.....	12
1.9	Volume consommé autorisé.....	12
1.10	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.1.	Modalités de tarification.....	14
2.1.1)	Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :.....	14
2.1.2)	Facture d’eau type.....	14
2.2.	Recettes.....	15
2.2.1)	Recettes de la collectivité.....	15
2.2.2)	Recettes de l’exploitant.....	15
2.2.3)	Recettes de l’agence de l’eau.....	15
3)	Indicateurs de performance	16
3.1)	Qualité de l’eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux(P103.2B).....	17
3.3)	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1)	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	18
3.3.2)	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.2)	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
3.3.3)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable(P107.2).....	20
3.4)	Indice d’avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	21
3.5)	Taux de réclamations (P155.1).....	22
3.6)	Interventions du délégataire.....	22
3.6.1)	Compteurs renouvelés.....	22
3.6.2)	Interventions fuites réseaux.....	22
3.6.3)	Interventions fuites branchements.....	22
3.6.4)	Linéaire recherche de fuites.....	22
4)	Financements des investissements	23
4.1)	Branchements en plomb.....	24

4.2) Montants financiers	24
4.3) État de la dette du service	24
4.4) Amortissements	24
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	25
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

.....	26
5.1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	27
5.2) Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27

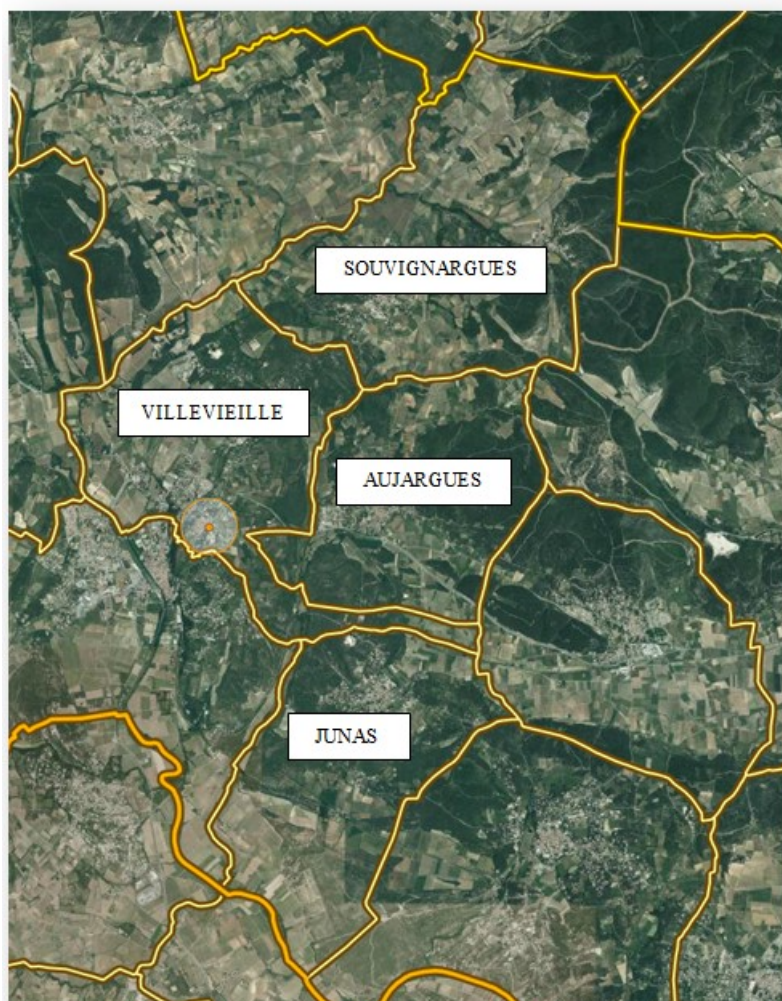
6) Tableau récapitulatif des indicateurs

28

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

La compétence pour l'alimentation en eau potable de la population appartient au **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Villevieille** composé des Communes d'**Aujargues, Junas, Souvignargues et Villevieille**, le service est donc géré au niveau intercommunal.



Le service est composé d'une seule entité ou secteur de production/distribution, les quatre Communes étant alimenté par une même entité

Le Syndicat est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations d'adduction et de distribution,
- Captage, pompage et reprise
- Réservoirs, etc.

Il définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions, renforcement, renouvellement de réseau, etc.

Il organise la protection des points de prélèvement de l'eau.

Il prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations et du génie civil des ouvrages.

Il choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, il met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Il organise le contrôle de la bonne application du contrat, avec l'assistance d'un contrôleur d'affermage, la société AF Conseil.

Les missions du service sont :

- Production d'eau
- Protection des captages
- Traitement (chlore gazeux)
- Stockage
- Transfert et distribution
- Contrôle des raccordements

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet **01 Janvier 2017**. La durée initiale du contrat est de **12 ans**. Il prend fin le **31/12/2028**. La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'eau potable qui a été approuvé par la Collectivité.

1.3 Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	
Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
Branchement	Renouvellement des branchements isolés	X	
	Renouvellement des branchements – opération groupé		X
	Recherche et élimination des fuites	X	
	Renouvellement des compteurs	X	
	Entretien et vérification des compteurs	X	
Canalisations et accessoires	Purge des réseaux	X	
	Recherche et élimination des fuites	X	
	BAC – renouvellement et mise à niveau (sauf programme voirie)	X	
	Renouvellement canalisation < 6ml	X	
	Renouvellement canalisation >> 6ml		X

Ouvrages de production et de stockage	Réservoirs – nettoyage annuel	X	
	Entretien – réparation et renouvellement appareillage électromécanique	X	
	Entretien et petit travaux génie civil	X	
	Clôture et portail – renouvellement entretien et réparation	X	

De façon générale, le délégataire assure :

- ❖ La gestion globale des relations avec les usagers (facturation, recouvrement, traitement des réclamations),
- ❖ L'exploitation et l'entretien des ouvrages (stations de pompage, réseaux, châteaux d'eau),
- ❖ Un rôle de conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité

1.4 Le patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Production	Une unité de production : forage du Moulin à Villevieille comprenant 2 forages : Capacité forage: 60 m3/h Capacité maximale journalière : 2 400 m3 Capacité maximale annuelle : 510 000 m3
Station de reprise	Deux stations de reprise : Sur Villevieille : 169 m3/h Sur Aujargues : 25 m3/h
Stockage	6 réservoirs pour une capacité globale de 1 425 m3
Organes de réseau (vannes, purges, PI....)	699 unités
Distribution	58 222 ml de canalisations
Branchements	2 164 branchements
Clients	2 133 compteurs

1.5 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **5 140 habitants** en 2019. Soit un ratio de 2,41 habitant/abonné.

Désignation	2016	2017	2018	2019	Variation en % N/N-1
Nombre de clients desservis	2025	2067	2091	2 133	2,01
Population estimée en nombre d'habitants	4 880	4 980	5040	5140	

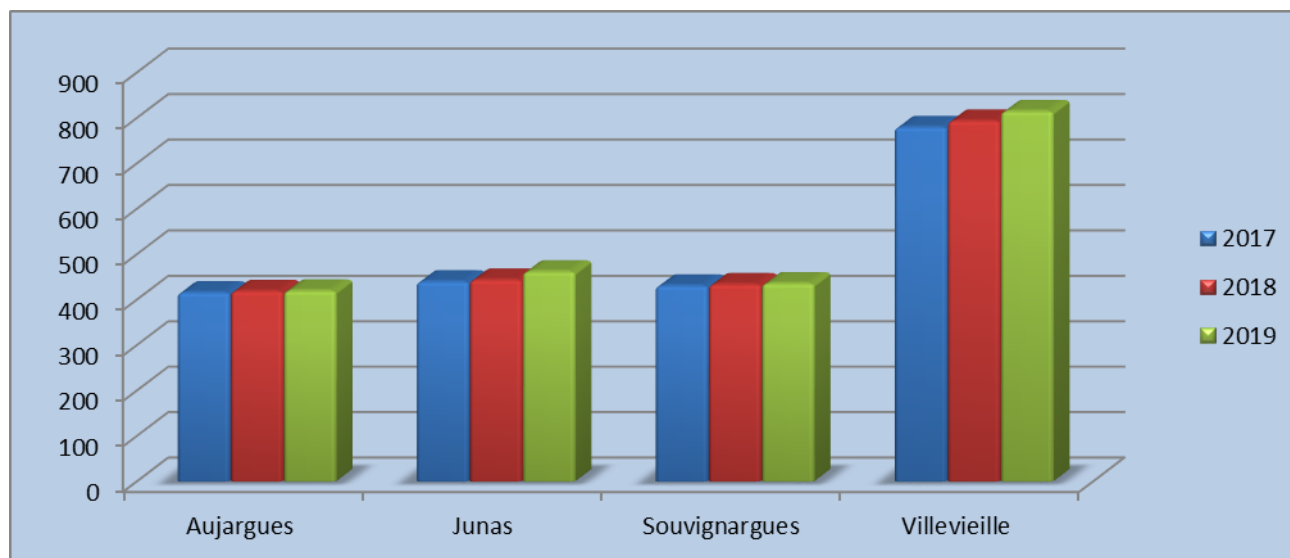
1.6 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2 133** abonnés au 31/12/2019.

La répartition des abonnés par secteur est la suivante :

Communes	Nombre d'abonnés			Variation en % N/N-1
	2017	2018	2019	
Aujargues	416	419	420	0,2
Junas	440	444	462	4,1
Souviagnargues	431	434	436	0,5
Villevieille	780	794	815	2,6
Total	2067	2091	2133	2,01



1.7 Eaux brutes

1.7.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **345 200 m³** pour l'exercice 2019.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé en m3			Variation en % N/N-1
			2017	2018	2019	
Captage du moulin	Forages	120 m3/h 2 400 m3/j	321 568	291 612	345 200	18,4

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

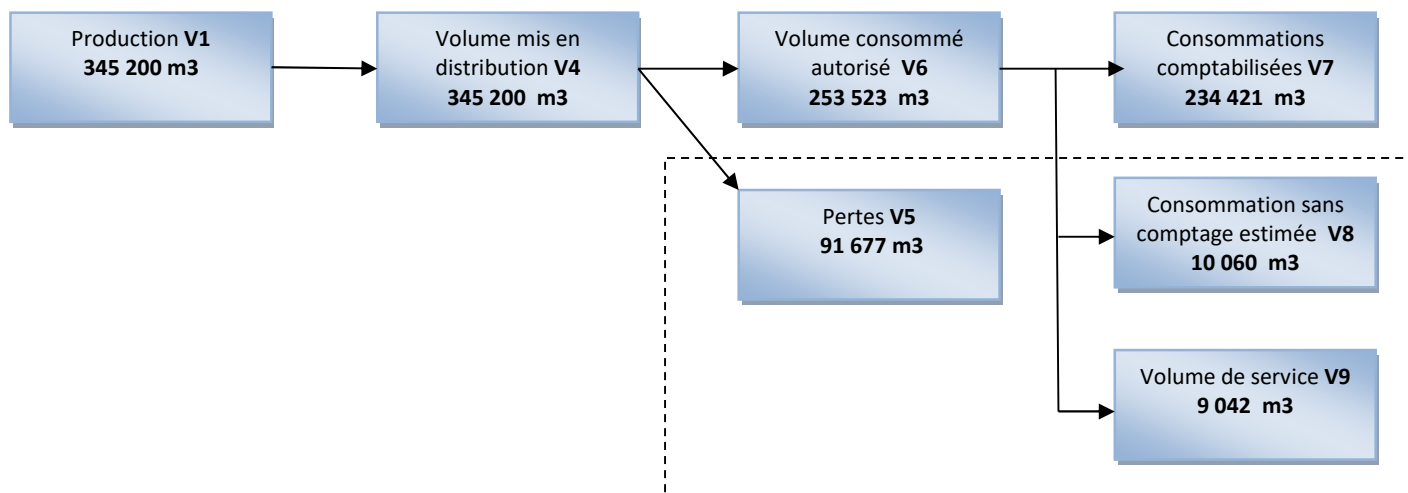
La forte augmentation de la production est la conséquence d'une part de l'augmentation de la consommation en raison d'une année chaude et sèche, mais également en raison de la dégradation du rendement de réseau.

1.7.2 Achats eaux brutes

Il n'y a pas d'achat d'eau extérieur au Syndicat.

1.8 Eaux traitées

1.8.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours



Définitions

V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)

V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)

V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)

V4 ou volume mis en distribution ($V1 + V2 - V3$)

V5 ou pertes ($V6 - V4$)

V6 ou volume consommé autorisé ($V7 + V8 + V9$)

V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)

V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation- ex : poteau incendie, bornes lavage, ...)

V9 ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution – lavage réservoir, purge réseau, ...)

1.8.2) Production

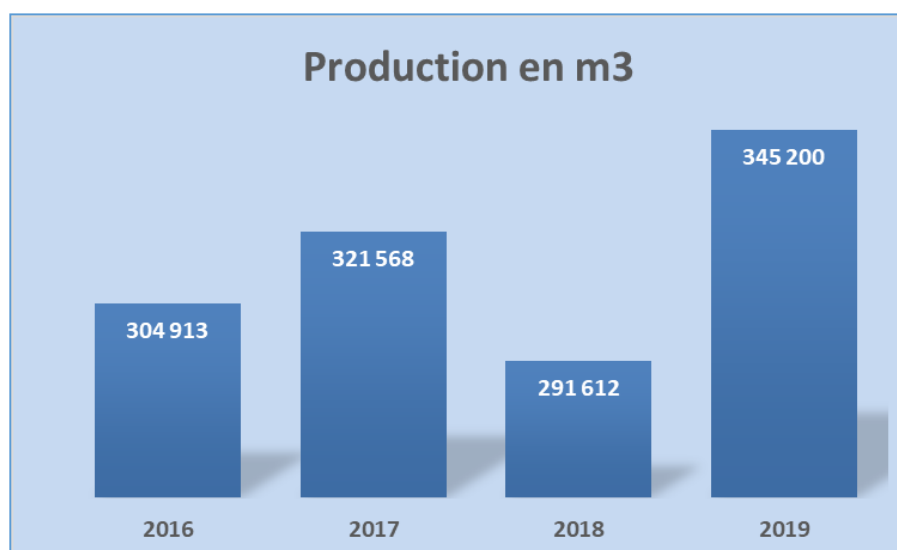
Le service de production est pourvu d'un dispositif de traitement.

Ressources	Dispositif traitement
Captage du Moulin	Désinfection au chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Captage du Moulin	Volume produit sur l'exercice en m3				Variation N/N-1 en %
	2016	2017	2018	2019	
Total du volume produit (V1)	304 913	321 568	291 612	345 200	18,4

Évolution de la production sur 4 ans



On observe une forte hausse de la production, sachant que le nombre d'abonnés a augmenté et que l'année était très chaude. Le rendement s'est également légèrement dégradé.

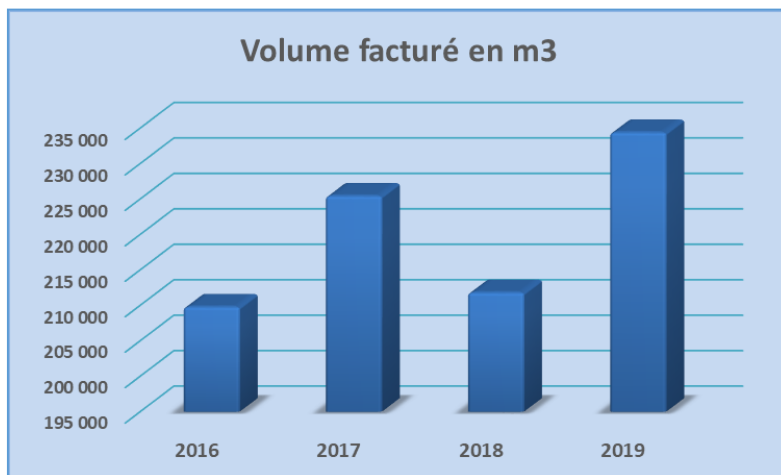
18.3) Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volume vendu durant l'exercice en m3				Variation en % N/N-1
	2016	2017	2018	2019	
Abonnés domestiques⁽¹⁾	209 809	225 462	211 829	234 421	10,7
Aujargues	40 982	43 891	38 899	41 532	6,8
Junas	39 961	43 981	41 360	42 840	3,6
Souviargues	41 381	46 433	47 279	52 726	11,5
Villevieille	87 484	91 156	84 291	97 323	15,5
Abonnés non domestiques⁽²⁾	0	0	0	0	0
Total vendu aux abonnés (V₇)	209 809	225 462	211 829	234 421	10,7

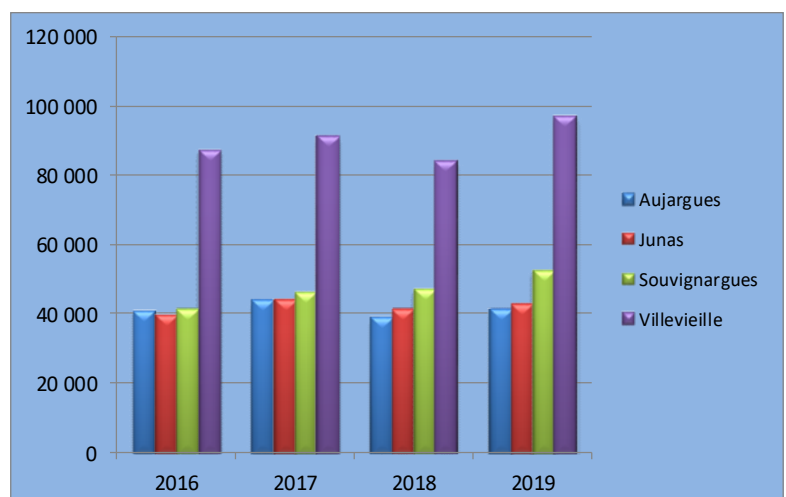
Les valeurs facturées ne correspondant pas à des périodes de relève similaires, les volumes ont été ramené sur 365 j.

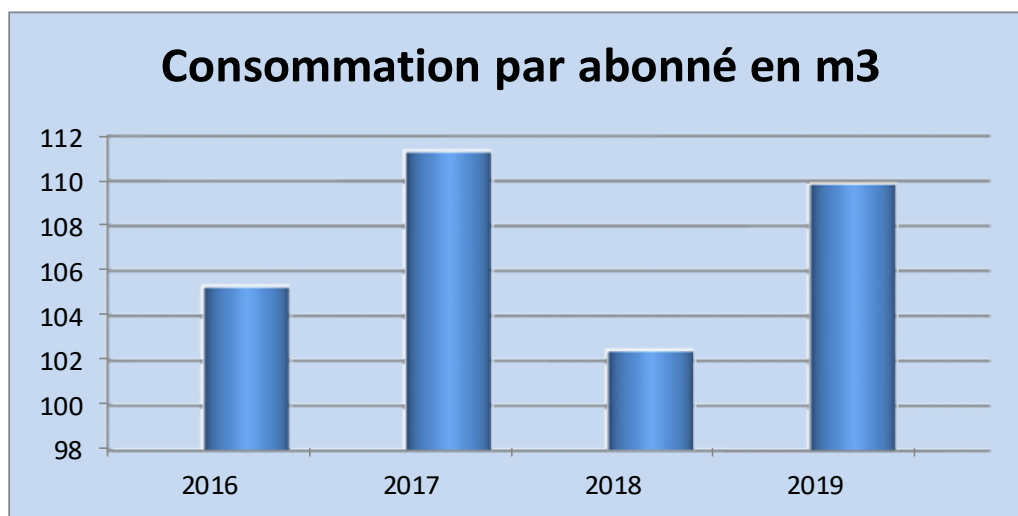
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(1) Les abonnés non domestiques comprennent notamment les industriels, mais aussi les branchements communaux tels que borne d'arrosage, espaces verts, cimetière, ...

Évolution du volume facturé sur 4 ans

La consommation augmente sur toutes les Communes.



1.8.4) Détails des consommations par abonné

La consommation moyenne par abonné domestique a augmenté du fait d'une année sèche et chaude. Globalement la baisse liée, aux habitudes de consommation, va s'arrêter, et donc la consommation par abonné sera fonction de la météo.

1.9 Volume consommé autorisé

	Volume annuel en m3				Variation en % N/N-1
	2016	2017	2018	2019	
Volume consommé autorisé (V6)	232 794	242 286	228 653	253 523	10,9

1.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **58 222** mètres au 31/12/2019 pour **58 067** mètres au 31/12/2018.

La variation est liée à l'ajustement de la cartographie.

2) Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

2.1.1) Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		Exercice 2019	Exercice 2020
		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) - Abonnement		73,65 €	73,65 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,5048 €	0,5048 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an – Abonnement)		42,01 €	42,93 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,6617 €	0,6762 €
Taxes et redevances			
Taxes	TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances	Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	0,27 €/ m ³	0,27 €/ m ³
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,115 €/ m ³	0,12 €/ m ³

2.1.2) Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs		Exercice 2019	Exercice 2020
		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) - Abonnement		73,65 €	73,65 €
Part proportionnelle (€ HT)		60,58 €	60,58 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an) - Abonnement		42,01 €	42,93 €
Part proportionnelle (€ HT)		79,40 €	81,14 €
Taxes et redevances			
Taxes	TVA	16,60 €	16,77 €
Redevances	Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	32,40 €	32,40 €
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	13,8 €	14,40 €
Total TTC pour 120 m3		318,44 €	321,87 €
Prix TTC le m3		2,6537 €	2,6822 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de **234 421 m³/an** (211 829 m³/an en 2018), essentiellement en raison d'une année 2019 plus sèche et chaude.

Il y a une légère variation entre 2020 et 2019 sur la tarification, lié à l'actualisation de la part délégataire, les taux de l'Agence de l'eau stable sur un et augmentant sur l'autre.

2.2. Recettes

2.2.1) Recettes de la collectivité

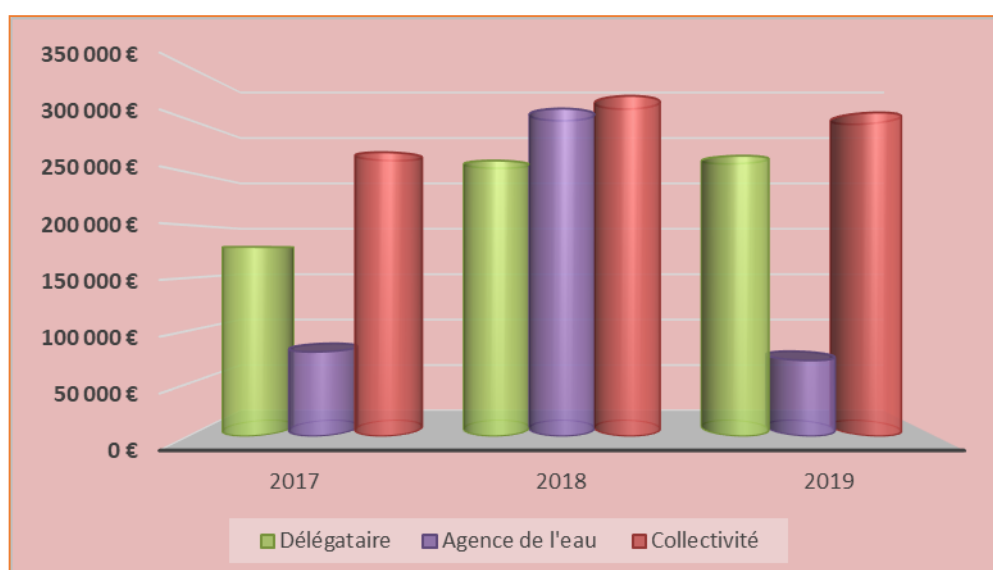
	2017	2018	2019	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	179 364 €	261 089 €	265 677 €	1,76

2.2.2) Recettes de l'exploitant

	2017	2018	2019	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	216 132 €	229 185 €	240 817 €	5,07
Travaux attribués à titre exclusif	42 282 €	80 223 €	53 174 €	-33,7
Produits accessoires	10 572 €	12 949 €	12 629 €	-2,5
Total recettes	268 986 €	322 357 €	306 620 €	-4,9

2.2.3) Recettes de l'agence de l'eau

	2017	2018	2019	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	79 983 €	310 300 €	71 875 €	-76,8



3) Indicateurs de performance

3.1) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2018	Nombre de prélèvements non conformes en 2018	Nombre de prélèvements réalisés en 2019	Nombre de prélèvements non conformes en 2019
Microbiologie	14	0	14	0
Paramètres physico-chimiques	14	0	16	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux(P103.2B)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 : **100**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est le même que pour 2018.

			Nombre maximum de points	Points obtenus
Partie A	VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
	VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
	VP.263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Partie B	VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
	VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
	VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
	VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	15
	VP.264	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	30
Partie C	VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
	VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
	VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
	VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
	VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
	VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
Total des points obtenus partie C			75	50
TOTAL POINTS			120	100

3.3) Indicateurs de performance du réseau

3.3.1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

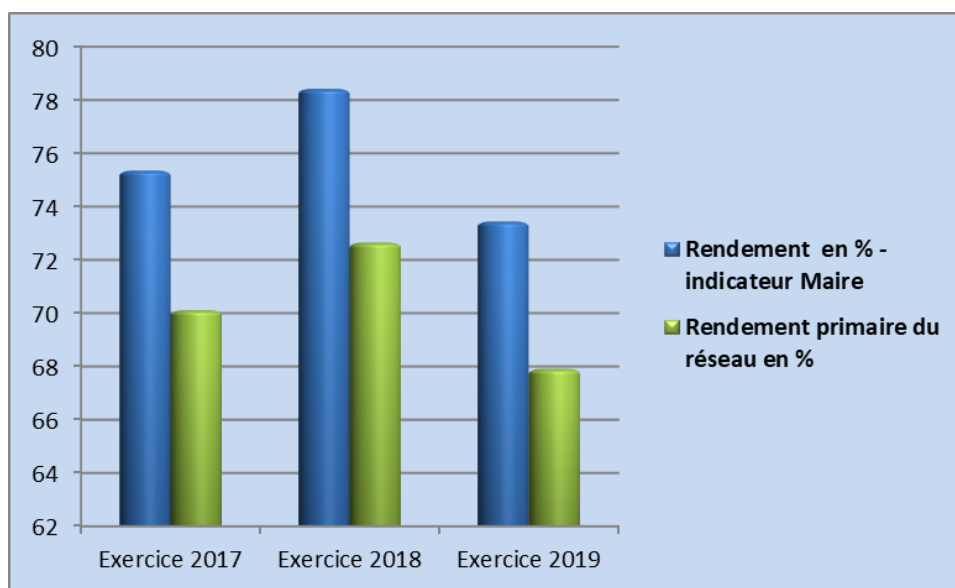
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau en % - indicateur Maire	75,35	78,42	73,44
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	70,11	72,65	67,91



Le rendement général du réseau, s'est légèrement dégradé et **ne respecte pas l'engagement contractuel qui était pour 2019 de 75,7 %**.

3.3.2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de **5,21 m3/j/km**, (3,76 en 2018).

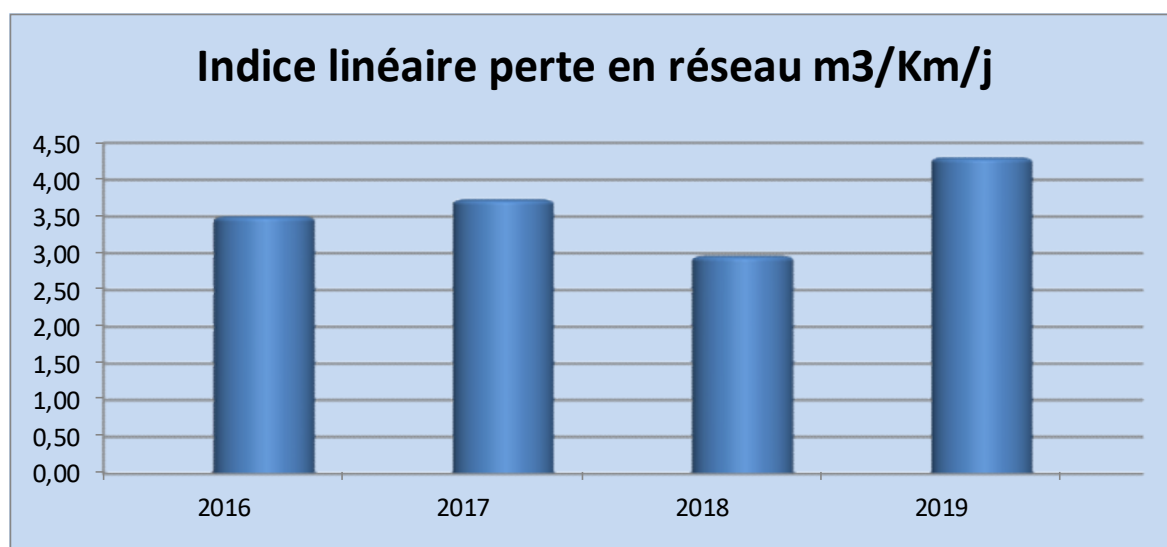
L'engagement était de **3,78 m3/j/Km** et une pénalité est prévue pour le non-respect de la valeur contractuelle. Le calcul de la pénalité se fait sur l'ILP (indicateur ci-après) qui contractuellement pour 2019 devait être de 3,46 m3/j/Km et celui obtenu de 4,31 m3/j/Km.

3.3.2) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de **4,31 m³/j/km** (2,97 en 2018).



Pour information ci-dessous la classification du réseau en fonction de cette valeur sachant que nous sommes majoritairement en intermédiaire, soit **acceptable** :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	30 < ILC
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

3.3.3) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable(P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en Km				1,38	0,27
Taux moyen renouvelé en Km	0,531	0,424	0,340	0,74	0,53
Taux moyen de renouvellement en %	0,9	0,7	0,6	1,2	0,9

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,9 % (1,2 %_{N-1} en 2018). Ce taux augmente, mais reste faible si on sait que la durée de vie des canalisations se situe en moyenne autour de 50 ans, il faudra près de 50 ans à ce rythme pour renouveler tout le réseau, et donc bien au-delà de leur durée de vie.

3.4) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est le même qu'en 2018 et est au maximum, à savoir de **100 %**. (100 % en 2018).

3.5) Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est de **0 pour 1000 abonnés** (0 en 2018).

3.6) Interventions du délégataire**3.6.1) Compteurs renouvelés**

	2018	2019	Variation en %
Total compteurs	34	46	35

3.6.2) Interventions fuites réseaux

	2018	2019	Variation en %
Total interventions	7	14	100

3.6.3) Interventions fuites branchements

	2018	2019	Variation en %
Total interventions	12	8	-33

3.6.4) Linéaire recherche de fuites

	2018	2019	Variation en %
Linéaire de recherche en ml	2800	16 250	480

Sur 2019, la recherche de fuite a fortement augmenté, mais n'a pas permis l'amélioration du rendement.

4) Financements des investissements

4.1) Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	2 119	2 164
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	4	4
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de Branchements	0,19 %	0,18 %

Les branchements plombs indiqués ne sont pas représentatif, ni préjudiciable, et correspondent uniquement à une partie de branchements qui ont été renouvelé dans le cadre d'un programme de voirie, mais pas en totalité, un tronçon persistant en plomb (sous le trottoir ou juste avant le compteur).

4.2) Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	373 535	598 370
Montant des subventions en € durant l'exercice en capital en €	66 920	180 614

4.3) État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 Décembre (montant restant dû en €)	0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en capital en €	0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en intérêts en €	0 €	0 €

4.4) Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements n'a pas changé et est de **59 894 €** (48 064 € en 2018).

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans Objet.

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2018	2019
Nombre d'abandon de créance	0	0
Montant d'abandon de créance part fermière	0	0
Versement à un fonds de solidarité	0	0
Nombre de demandes reçues	0	0

5.2) Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6) Tableau recapitulatif des indicateurs

		Exercice N-1	Exercice N
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 040	5 140
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,65 €	2,68 €
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,42 %	73,44 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,76 m3/Km/j	5,21 m3/Km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,97 m3/Km/j	4,31 m3/Km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,2 %	0,9 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
P155.1	Taux de réclamations	0 /1000 Ab	0 /1000 Ab